



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

୧୧୧୧୧୧୧୧

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

Arrêté PERS/ n° 96/2026 portant délégation de signature à Mme  
Stéphanie NOVAIS, Directrice Générale des Services

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

- VU l'article L.5211-9 du code Général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, sa signature au Directeur Général des Services,
- VU la délibération n°10/2026ELUS du 07 Avril 2026, portant élection du président,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de donner délégation de signature à Madame Stéphanie NOVAIS, Directrice Générale des Services,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - En application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Stéphanie NOVAIS, Directrice Générale des Services est autorisée à signer, en l'absence du président, sous sa surveillance et sa responsabilité les pièces nécessaires au bon fonctionnement du service listées ci-dessous :

- La signature des ordres de services et des bons de commandes.

Article 2. - Ces délégations sont données par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité. Elles peuvent être rapportées à tout moment.

Article 3. - La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Yonne

Fait à Migennes, le 23 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 089-248900383-20260629-96\_2026SIGN-AI

S<sup>2</sup>LO

Le Président,

F. BOUCHER

